

Liberté Égalité Fraternité



# GUIDE METEOR UTILISATEURS ORGANISMES

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Direction technique Personnels Navigants Édition nº 1 Version nº 2 Publiée le 23 septembre 2021

# **Gestion documentaire**

# Historique des révisions

Edition et version	Date	Modifications
Ed1v1	08/04/2021	Création
Ed1v2	23/09/2021	Modifications: application de la charte graphique des guides; mise en production de la version METEOR V2.1

# **Approbation du document**

Nom	Responsabilité	Date	Visa
Jean-Pierre BOIVIN	Rédacteur	23/09/2021	SIGNÉ
Inspecteur de la surveillance			
Karine GAY	Vérificateur	28/09/2021	SIGNÉ
Cheffe du pôle FOR			
Didier ROUZET	Approbateur	28/09/2021	SIGNÉ
Directeur Technique PN			

Pour tout commentaire ou suggestion à propos de ce guide, veuillez contacter la direction de la sécurité de l'aviation civile à l'adresse suivante : <a href="mailto:dsac-meteor-bf@aviation-civile.gouv.fr">dsac-meteor-bf@aviation-civile.gouv.fr</a>



Page: 2/27 Édition 1 V2 du 23/09/2021

# Sommaire

Gestion documentaire	2
Historique des révisions	2
Approbation du document	2
Sommaire	3
1. Météor, c'est quoi ?	4
1.1. Qu'est-ce que Météor ?	4
1.2. A quoi sert Météor ?	4
1.3. Qui fait quoi sur METEOR ? → DSAC / organisme / les deux	4
2. Vocabulaire et notions	5
2.1. Les « Activités »	5
2.2. Les « Organismes »	5
2.2.1. Les « Groupes d'organismes » :	5
2.2.2. Les « utilisateurs Organisme »	5
2.2.3. Les « Dossiers »	6
2.2.4. Les « Actes de surveillance »	7
2.2.5. Les « Communications »	7
3. METEOR Pratique	8
3.1. Page publique METEOR	8
3.2. Espace privé METEOR : page de connexion	8
3.3. Espace privé METEOR : la page d'accueil	9
3.4. Espace privé METEOR : les modules	9
3.5. Page Accueil : Les tableaux de bord / Le menu contextuel	10
3.6. Les dossiers	10
3.7. Module acte de surveillance	13
3.8. Constatations	15
3.9. Les communications	23
3.10. FAQ – les questions	24
4. Documentation utile	26
5. Accompagnement DSAC	26



# 1. Météor, c'est quoi ?

# 1.1. Qu'est-ce que Météor?

METEOR = Module d'Echange et de TElétransmission avec les Organismes

Il s'agit d'une plateforme internet liant la DSAC et les organismes surveillés.

Plusieurs objectifs sont visés :

- Faciliter les échanges entre la DSAC et les organismes (documentaire, surveillance, communication) via un vecteur unique ;
- Centraliser les informations sur un outil ;
- Dématérialiser les données.

Focus METEOR: au 1er août 2021: 3 545 organismes, 18 279 utilisateurs organisme, 847 utilisateurs DSAC.

## 1.2. A quoi sert Météor ?

Gestion des échanges documentaires : (demande de certificat, déclaration, approbation, agrément, autorisation, dérogation, notification de changement) : l'organisme peut créer un dossier et y joindre toutes les pièces utiles... la DSAC peut y apporter ses commentaires, demander des modifications, envoyer une approbation, un agrément etc... en retour.

Gestion des échanges liés aux actes de surveillance : notification d'un audit, échanges sur les dates, envoi de la documentation nécessaire à la préparation de l'audit, envoi du rapport...

Gestion des échanges liés aux constatations\* : notification, fourniture et acceptation du plan d'actions correctives, des preuves de conformité, clôture...

Communication d'informations de la DSAC vers les exploitants : mise à disposition de guides, d'infos sécurité, communication sur l'organisation de symposiums ou séminaires...

Gestion des questions/réponses entre les exploitants et la DSAC : par exemple, pour confirmer l'interprétation réglementaire sur un point particulier.

\* Dans METEOR, on parle de « constatation » pour désigner un constat.

## 1.3. Qui fait quoi sur METEOR ? → DSAC / organisme / les deux

#### Dossiers:

- Demande de l'organisme à la DSAC,
- Instruction du dossier par la DSAC,
- Délivrance d'un acte administratif.

#### Actes de surveillance :

- Notification d'actes de surveillance,
- Echanges quant à la date et le ou les lieux (si applicable),
- Envoi des documents nécessaires pour la réalisation de l'acte de surveillance,
- Réalisation de l'acte de surveillance.

#### Constatations:

- Notification des constatations,
- Analyse des causes et éventuellement proposition de plan d'actions,
- Envoi des preuves,
- Clôture.
- Communication (organisation d'événements, de séminaires, questions ...)



GUIDE METEOR UTILISATEURS ORGANISMES Page: 4/27 Édition 1 V2 du 23/09/2021

# 2. Vocabulaire et notions

#### 2.1. Les « Activités »

Une Activité correspond à un domaine de surveillance de la DSAC. La totalité des données manipulées sur METEOR sont associées à une ou plusieurs activités.

METEOR étant un outil unique pour la DSAC, cette notion d'activité a été introduite afin de séparer les informations et restreindre l'accès de chaque utilisateur uniquement à celles qui le concernent.

Par exemple, les agents DSAC en charge de la surveillance des exploitants d'aérodrome n'auront pas accès aux données des compagnies aériennes, et réciproquement.

#### Voici les activités existantes dans METEOR :

- Exploitants d'aérodrome (codifié AER),
- Organismes approuvés de formation de pilotes (ATO),
- Organismes déclarés de formation de pilotes (DTO)
- Exploitants de ballon (Ballons)
- Exploitants Transport public (CAT)
- Organismes de formation PNC personnels navigants commerciaux (CCA)
- Exploitants de drones (Drones)
- Organismes de formation ATCO (contrôleurs aériens) (ForATCO)
- Exploitants de simulateurs de vol (FSTD)
- Organismes de formation Instructeurs ULM (IULM)
- Organismes de gestion de licences ATCO (contrôleurs aériens) (LicATCO)
- Aviation générale complexe (NCC)
- Organismes prestataires Navigation aérienne (PSNA)
- Exploitants Travail aérien (SPO)

**NOTA**: Les activités ForATCO et LicATCO ne sont pas concernées par ce guide pour les parties pratiques §3 et documentation §4. En effet elles disposent de procédures particulières.

# 2.2. Les « Organismes »

Un **Organisme** correspond à une organisme disposant d'un certificat ou ayant déclaré une exploitation, dans une ou plusieurs activités surveillées par la DSAC.

Un organisme peut avoir une ou plusieurs activités.

Une entreprise qui possède plusieurs certificats (ou exploitations déclarées) dans une même activité = Un organisme par certificat.

# 2.2.1. Les « Groupes d'organismes » :

Il n'est pas prévu qu'un utilisateur soit rattaché à plusieurs organismes. Néanmoins, certaines sociétés représentent dans METEOR plusieurs organismes disposant d'un certificat pour une activité donnée, et certains utilisateurs ont besoin d'accéder aux informations de tous ces organismes.

Un administrateur DSAC peut alors créer un **Groupe d'organismes** permettant à un utilisateur d'être rattaché à plusieurs organismes de ce groupe. Cet utilisateur est alors appelé « utilisateur multi-organismes ».

En tant que de besoin, vous pouvez faire une demande de création de groupe à votre correspondant DSAC.

Attention : il n'est pas autorisé de créer un groupe d'organismes qui contiendrait des sociétés ne disposant pas de liens forts.

#### 2.2.2. Les « utilisateurs Organisme »

Un utilisateur Organisme est un utilisateur rattaché à un organisme. Il dispose également d'une ou plusieurs activités, qui vont définir ses droits en lecture sur les données de son organisme.

En effet, un utilisateur n'aura accès qu'aux données pour lesquelles il partage une activité en commun. Par exemple pour un organisme disposant des activités AER et PSNA, l'utilisateur organisme AER n'aura pas de visibilité sur les données PSNA.



GUIDE METEOR UTILISATEURS ORGANISMES Page: 5/27 Édition 1 V2 du 23/09/2021

Les informations relatives à la gestion des utilisateurs se trouvent dans la fiche réflexe organisme « Gérer les utilisateurs ».

Il existe trois profils d'utilisateurs organisme qui chacun donne des droits :

- « **Utilisateur interne** » : droit de lecture et de modification des dossiers le concernant. <u>Ne peut pas communiquer</u> vers la DSAC.
- « **Contact DSAC** » : dispose des droits de l'utilisateur interne + du droit de communication avec la DSAC (envoi de réponses à un dossier).
- « **Gérant** » : dispose des droits du point de contact + du droit de création d'un compte utilisateur pour son organisme (à l'exception d'un autre compte « Gérant »).

Lors de la création d'un organisme, le profil **Gérant** est créé par la DSAC et il recevra un mail d'initialisation de son compte.

L'organisme pourra donner le nom à la DSAC de la personne désignée pour être ce « gérant » METEOR sinon ce sera le Dirigeant responsable ou son équivalent selon les activités. Normalement il ne doit y avoir qu'un Gérant organisme mais selon la gestion de chaque activité, la politique de celle-ci peut être différente.

Ensuite, le profil « Gérant » devra initialiser les comptes de ses collaborateurs selon son choix : profils utilisateurs internes ou contacts DSAC :

- pour les comptes déjà été créés par la DSAC, il suffira de les initialiser conformément à la fiche réflexe organisme « Initialiser METEOR » ;
- pour les comptes qui n'ont pas été créés par la DSAC, il faudra les créer conformément à la fiche réflexe organisme « Gérer les utilisateurs ».

Nota : La suppression d'un utilisateur organisme n'est pas possible dès lors que des données (exemple : dossier) sont liées à lui. Il est alors désactivé et son nom apparaît en grisé.

#### 2.2.3. Les « Dossiers »

Un dossier correspond à toute demande ou notification faite par un exploitant vers la DSAC. Il existe différentes catégories de dossier :

- Demande de certificats.
- Déclaration/Modification déclaration,
- Demande Approbation/Agrément/Autorisation,
- Notification de changement non soumis à approbation,
- Demande de dérogation.

Cf fiches réflexes organisme « Créer un dossier » et « Répondre à un dossier ».

Le **dossier** en fonction de son avancement, a des états et des statuts. Les statuts peuvent varier d'une activité l'autre. Voici un exemple pour une activité :

```
Nouveau Ouvert - nouveau dossier
        Ouvert - dossier en stand-by
                  Ouvert - instruction en cours
Etats
                  Ouvert - instruction en attente, dossier incomplet
                  Ouvert - instruction terminée, en attente de finalisation
                  Ouvert - La DSAC accuse réception du changement notifié, voir remarques
        Clos
                  Clos - changement approuvé par la DSAC
                                                                                               Statuts
                  Clos - La DSAC accuse réception du changement notifié
                  Clos - Accusé réception
                  Clos - remplacé
                  Clos - retiré
                  Clos-Transmission LIC avec avis favorable
                  Sans suite - Dossier classé sans suite
```

Nota : à chaque échange, une notification courriel est envoyée.



Chaque statut a son explication d'utilisation. Voici à titre d'exemple les explications pour l'activité ATO:

- Ouvert Nouveau dossier: existe uniquement à la création du dossier par l'organisme. Un utilisateur DSAC ne peut pas l'attribuer.
- <u>Ouvert Instruction en attente, dossier incomplet</u>: s'il manque des documents ou des données nécessaires à l'étude du dossier.
- Ouvert La DSAC accuse réception du changement notifié, cf. remarques : s'il y a des remarques à traiter par l'organisme lors de la notification d'un changement ne nécessitant pas approbation.
- Ouvert En cours, remarques DSAC à traiter : la DSAC fait des commentaires et attend le retour de l'organisme.
- <u>Ouvert Instruction terminée, en attente de finalisation</u> : signalement par la DSAC à l'organisme que l'instruction est terminée et qu'il aura la conclusion prochainement.
- <u>Ouvert Dossier en stand-by</u>: dossier en pause, plus d'échanges sur ce dossier.
- <u>Ouvert Instruction en cours</u>: la DSAC informe l'organisme que le dossier est en cours de traitement.
- Clos Changement approuvé par la DSAC : sans commentaire.
- <u>Clos La DSAC accuse réception du changement notifié</u> : changement ne nécessitant pas approbation, sans remarques de l'Autorité.
- <u>Clos Remplacé</u> : quand l'organisme dépose un nouveau dossier sur le même sujet qui remplace le dossier en cours.
- <u>Clos Retiré</u>: l'utilisateur DSAC utilise ce statut lorsque l'organisme lui signale qu'il retire la demande en cours.
- <u>Clos Transmission LIC avis favorable</u> : indique que le dossier est transféré au pôle Licences après expertise par le pôle Formation.
- <u>Clos Dossier refusé par la DSAC</u>: La DSAC donne un avis négatif sur le dossier.
- Sans suite Dossier classé sans suite : sans commentaire.

#### 2.2.4. Les « Actes de surveillance »

Un acte de surveillance désigne une action menée par l'Autorité de surveillance permettant de s'assurer de la conformité de l'exploitant aux normes applicables. L'acte de surveillance est, en fonction des activités, un audit, une inspection, une réunion, une norme d'instruction, un contrôle, une évaluation, une revue documentaire.

Les échanges liés aux actes de surveillance, notamment pour le planning, la transmission des documents utiles et du rapport, se feront via le module « acte de surveillance ».

Une constatation désigne une observation ou un écart notifié à un organisme par la DSAC. Il est rattaché à un acte de surveillance sauf dans le cas du hors audit.

En fonction de l'activité, un écart a un nom différent (majeur, significatif, mineur, niveau 1, niveau 2, constat, SANA cat 2 ou 3...).

La notification d'une constatation, et tous les échanges (sur le plan d'actions correctives, les preuves de résolution, ...) qui lui sont liés jusqu'à sa clôture, se font via le module Constatation.

Les modalités d'échanges sur les constatations sont détaillées dans la fiche réflexe organisme « Répondre à une constatation ».

#### 2.2.5. Les « Communications »

Une **communication** désigne une information, un document ou un évènement porté à la connaissance des internautes (communication publique) ou directement aux organismes (communication privée). Ces communications publiques et privées sont visibles dans le module « accueil » de l'organisme pour les activités qu'il détient. Elles peuvent faire l'objet d'une notification direct à l'organisme avec ou sans accusé-réception.

La communication inclue également la possibilité de poser des questions à la DSAC et de consulter une FAQ.

Cf les fiches réflexes organismes « Poser une question » et « Accuser réception d'une communication ».

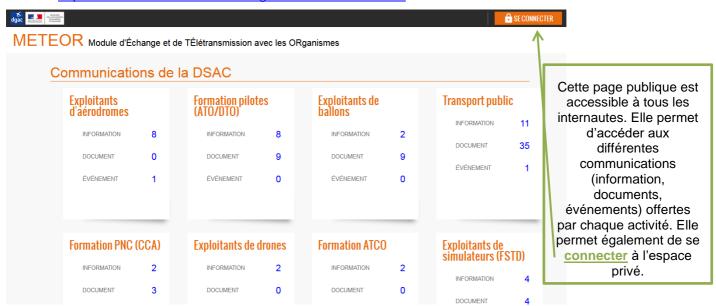


GUIDE METEOR UTILISATEURS ORGANISMES Page: 7/27 Édition 1 V2 du 23/09/2021

# 3. METEOR Pratique

# 3.1. Page publique METEOR

Au lien: https://meteor.dsac.aviation-civile.gouv.fr/meteor-externe/#



Pour plus d'informations, cf la fiche réflexe organisme « premiers pas dans METEOR » disponible dans cette page publique, catégorie Document.

# 3.2. Espace privé METEOR : page de connexion

Au lien: https://meteor-app.aviation-civile.gouv.fr/meteor-externe/login.jsp

Ou en cliquant sur le lien se connecter de la page publique

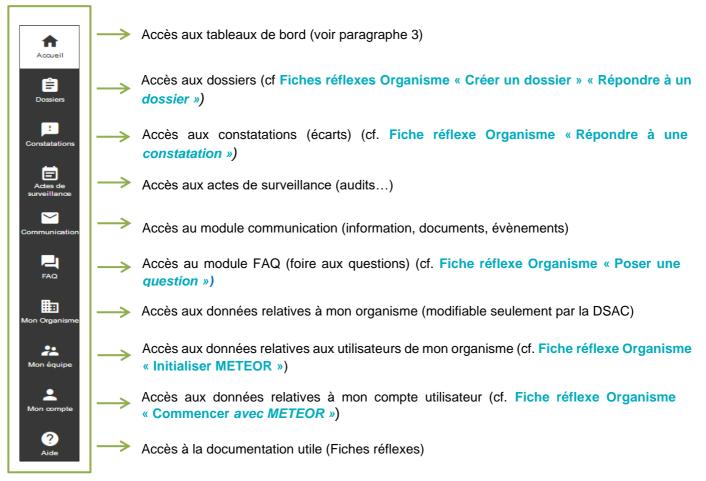




# 3.3. Espace privé METEOR : la page d'accueil



# 3.4. Espace privé METEOR : les modules





# 3.5. Page Accueil: Les tableaux de bord / Le menu contextuel



Pour chaque tableau de bord, il y a autant de lignes que d'activités que vous détenez. Les informations affichées varient également d'un tableau l'autre.

Un clic sur une information, par exemple les actes de surveillance en cours, aura pour effet d'ouvrir le module « Actes de surveillance » et de n'afficher dans la liste des actes que ceux pour lesquels le statut technique est « En cours », comme si le filtre avait été appliqué dans le module directement.

Le menu Contextuel : il est conseillé de cocher « Mes données ».



#### 3.6. Les dossiers

Cf fiches réflexes organisme « Créer un dossier » et « Répondre à un dossier ».



Il est possible de jouer sur les différents critères pour personnaliser le filtrage. Le filtrage ne sera actif qu'après avoir cliqué sur le bouton « Rechercher ». Il est également possible de réduire le nombre de critère.



#### Cliquer sur le bouton « ajouter un dossier » pour créer un dossier :



Le champ « Catégorie de dossier » permet de classer les dossiers en cinq catégories différentes : - Demande de certificat,

- Déclaration, modification déclaration
- Demande Approbation / Agrément / Autorisation,
- Notification de changement non soumis à approbation,
- Demande de dérogation.

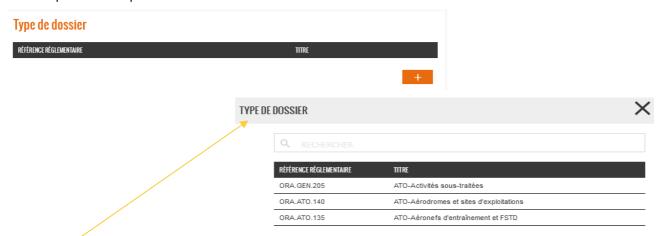
La « Référence organisme » permet à l'utilisateur de renseigner une référence interne spécifique. Il s'agit d'un des trois champs sur lequel le critère de filtre « Objet / Identifiant / Réf » effectue une recherche.

« Activité(s) ». Si l'organisme a plusieurs activités, <u>ne gardez coché que la ou les activités concernées par le dossier. Très important. Il ne faut pas tout cocher systématiquement.</u>

Le champ « **Objet** » sera le libellé du dossier. Il doit être court et synthétique. Il s'agit du deuxième champ sur lequel le critère de filtre « Objet / Identifiant / Réf » effectue une recherche.

Le champ « **Echéance souhaitée** » est, lors de la création d'un dossier, <u>la date de mise en œuvre prévue</u>. Selon les activités, ce champ peut par la suite évoluer. Ainsi pour l'activité aéroport par exemple, la DSAC prendra la main sur les champs « Echéance souhaitée » et « Echéance DSAC » (voir Description Générale) qui deviendront respectivement le PLA (point limite autorité : date à laquelle la décision de l'autorité est souhaitée) et le PLE (point limite exploitant : date à laquelle la DSAC attend le dossier complet). Ce qui prévu comme cela pour l'activité aéroport n'est pas forcément applicable aux autres activités.

Une fois que ces informations sont renseignées, cliquer sur « Sauvegarder ». La page du dossier s'ouvre alors, dans laquelle il sera possible de fournir toutes les informations et tous les éléments nécessaires au traitement.



Un dossier doit être rattaché à un type. Un type est une association entre une référence réglementaire et un titre, permettant de mieux cibler le périmètre d'un dossier.



Ce bloc permet de renseigner la description détaillée du dossier. Il s'agit d'un champ texte libre.

Tous les documents constituant le dossier doivent être déposés dans ce bloc : évaluation d'impact sur la sécurité, programmes de formation, plans, éléments de preuves, ... Tous les échanges de documents se feront via ce bloc. Si un document est devenu caduc lors des échanges, il convient de le retirer afin de mettre le nouveau.

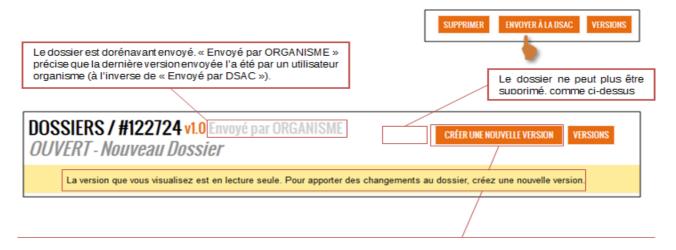
Ce bloc permet à la DSAC d'émettre des remarques/questions sur le dossier. Vous pourrez y répondre par le même truchement.



GUIDE METEOR UTILISATEURS ORGANISMES Page: 11/27 Édition 1 V2 du 23/09/2021



Lorsque le dossier est prêt, il peut être envoyé à la DSAC.



METEOR a pour but de conserver l'historique de chaque dossier. Ainsi, dès lors qu'une réponse est envoyée (de l'exploitant vers la DSAC, ou de la DSAC vers l'exploitant), la version envoyée est systématiquement verrouillée et ne peut plus être modifiée. Pour apporter des modifications, il faut créer une nouvelle version du dossier.

## Créer un dossier : Ne pas oublier :

- Si votre organisme a plusieurs activités, ne cocher que les activités concernées par le dossier créé. Sans cela les agents DSAC, recevront une notification pour un dossier qui ne les concerne pas ;
- Catégorie de dossier : différence entre "Déclaration/modification de déclaration" et "Demande d'approbation / agrément / autorisation ". La différence est liée à la réglementation qui impose ou non un accord formel de la DSAC avant que l'organisme puisse exercer telle ou telle action.
- Type de dossier : sa référence réglementaire ;
- Composition du dossier : après dépôt d'un document qui doit être mise à jour après remarque de la DSAC.
   Il faut le retirer pour mettre le nouveau afin que les pièces composant le dossier ne soient que des pièces correctes.

**Dernier point :** la création d'un dossier est toujours à l'initiative de l'organisme, sauf le dossier « Acte ad hoc » qui est un dossier informant l'organisme de décision prise par la DSAC.



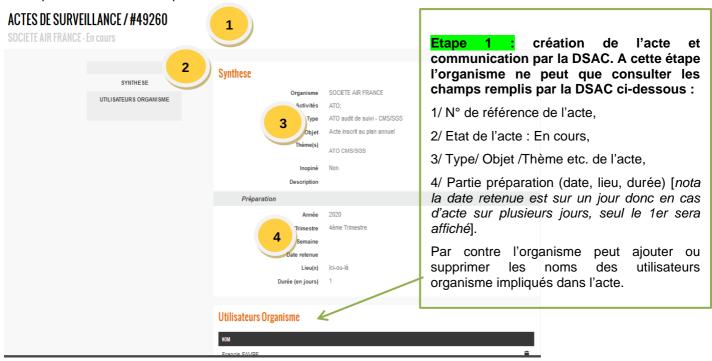
#### Par exemples:

- Retrait certificat,
- Approbation de changement de personnel (suite à la non-réception du dossier de demande de l'organisme dans METEOR),
- Accusé réception du rapport d'activité (suite à la non réception du rapport dans METEOR)... etc...

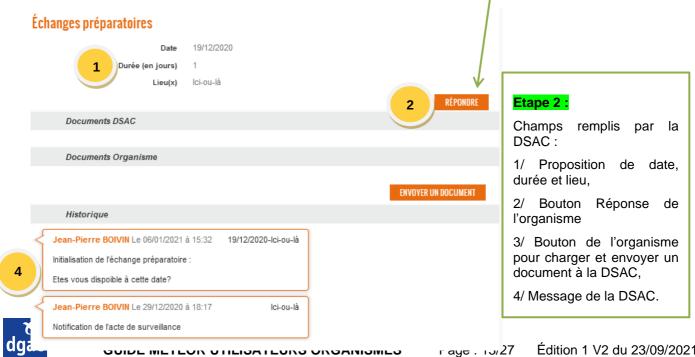
Il est donc important que l'organisme dépose ses dossiers dans METEOR plutôt que de les envoyer à la DSAC par une autre voie.

#### 3.7. Module acte de surveillance

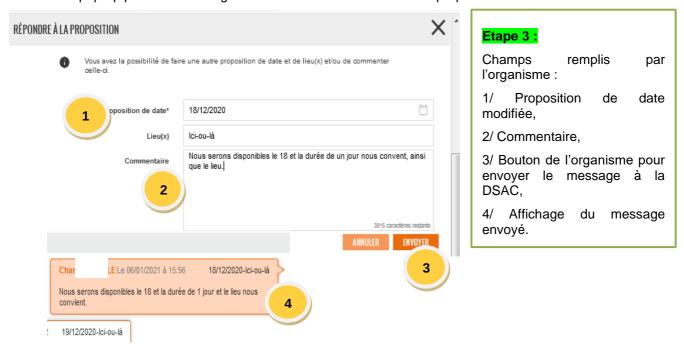
Ce module permet d'organiser un acte de surveillance et d'y rattacher les éventuelles constatations. La DSAC est à l'initiative de la création de l'acte de surveillance. Il est généralement créé en début d'année, une fois le plan de surveillance annuel validé. Les échanges de date n'ayant pas encore été initiés, la période est d'ordinaire à cette étape un trimestre. Exemple :



Etape 2: initialisation des échanges. La DSAC envoie à l'organisme une proposition de date et de lieu, ainsi qu'un commentaire et un document éventuel. L'organisme doit y répondre via le bouton :



**Etape 3 :** initialisation des échanges. L'organisme répond à la DSAC en cliquant sur le bouton Répondre. Cela ouvre cette pop-up permettant à l'organisme de confirmer ou modifier la proposition de la DSAC :

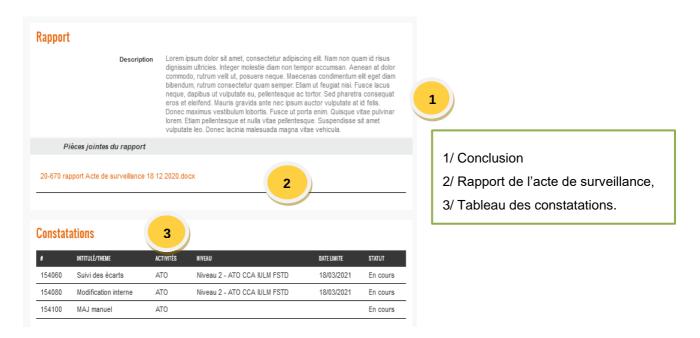


**Etape 4 :** initialisation des échanges. La validation de la date, de la durée et du lieu par la DSAC. Elle peut envoyer un document et un message pour la préparation de l'acte. A son tour l'organisme peut y répondre.





**Etape 5 :** l'acte de surveillance a eu lieu. La DSAC vous communique le rapport d'audit, sa conclusion (champ Description) ainsi que les éventuelles constatations. Le statut de l'acte est passé à « Clôturé ». Au niveau de l'acte tout est fini. Il s'agit à présent de traiter les constatations via METEOR.



#### 3.8. Constatations

La DSAC vous a communiqué le rapport d'audit, sa conclusion (champ Description) ainsi que les éventuelles constatations. Le statut de l'acte est à « Clôturé ». Vous pouvez y accéder soit par la notification courriel METEOR que vous aurez reçue soit par le module **Actes de surveillance** :



Sinon cliquer sur un point quelconque de la ligne de l'acte recherché.

Soit par le tableau de bord du module « accueil », tableau Constatations :





Rappel des explications détaillées dans la Fiche Réflexe Organismes 5 - Répondre à une constatation.pdf Explication du tableau de bord : Exemple pour une activité :



que le niveau est une Observation ou équivalent

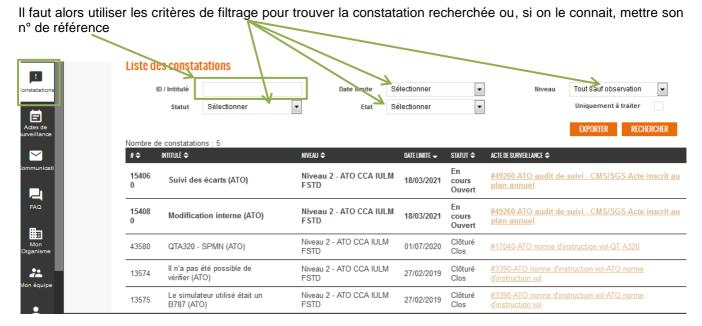
selon les règlements de l'activité concernée.

Tableau des constatations :

2

- 1/ Son n° de référence,
- 2/ Son intitulé,
- 3/ L'activité et le niveau de la constatation (le libellé du niveau dépend du type d'activité),
- 4/ La date limite pour déposer un plan d'action corrective ou une action corrective,
- 5/ Le statut (en cours, clôturé, sans suite, etc...).

Autre méthode pour accéder aux constatations, le module Constatations. La recherche d'une constatation y est moins aisée car l'ensemble des constatations de l'organisme s'affichent.





#### Présentation d'une page constatation : partie **Description** :

# Description



- 1/ Son niveau,
- 2/ Son statut (cf cadre cidessous),
- 3/ Lien de rattachement à son acte permettant de le consulter et d'accéder aux éventuelles autres constatations.
- 4/ Intitulé et libellé de la constatation,
- 5/ Sa date de notification et sa date limite (la date de référence pour la détermination d'un retard éventuel de résolution d'une constatation).

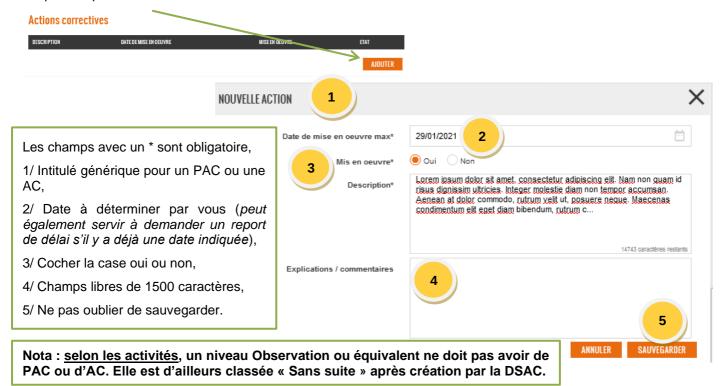
#### Suite de la présentation d'une page constatation : autres parties :

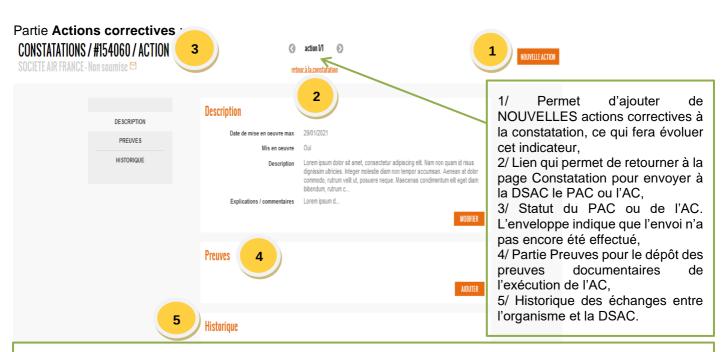




Partie **Actions correctives**: il n'est pas possible de déposer un Plan d'Actions Correctives (PAC) global dans METEOR. Le PAC de la constatation est entré au niveau de celle-ci. C'est donc la somme de chaque PAC individualisé qui fait ce PAC global. Ce PAC étant par ailleurs déposé que dans le cas prévu par la réglementation applicable à votre activité.

Cliquer sur pour ouvrir la fenêtre :

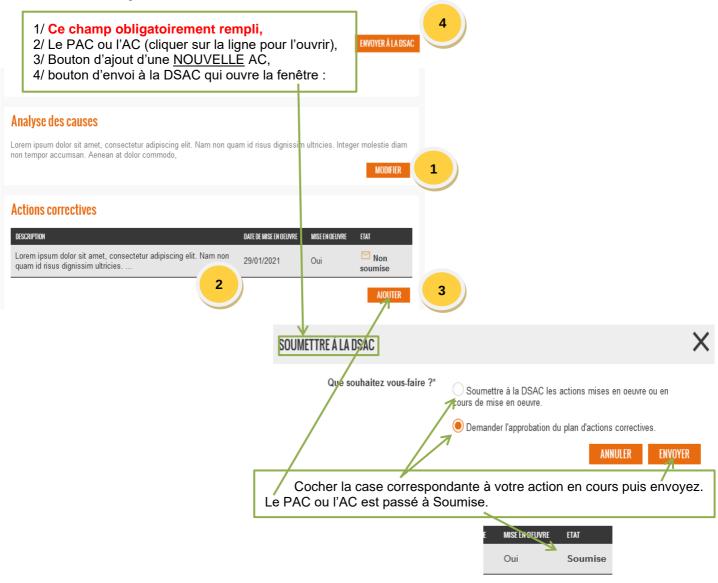




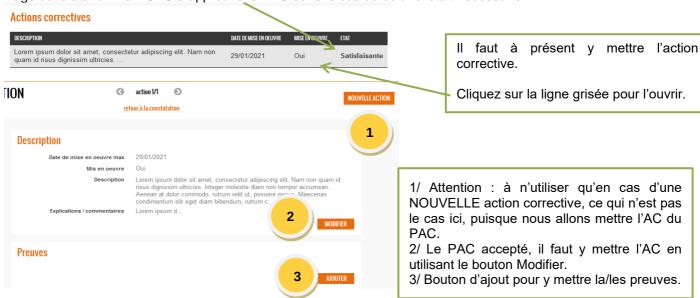
**Nota :** l'ordre chronologique en cas d'obligation d'un PAC est : 1 : communication du PAC à la DSAC, 2 : approbation du PAC par celle-ci, 3 : communication de l'AC à la DSAC, 4 : approbation de l'AC par celle-ci (si pas de PAC : actions 3 et 4 uniquement).



Page constatation : en cliquant comme indiqué dans la diapositive précédente sur le « 2 » permet de revenir à la constatation où figurent :



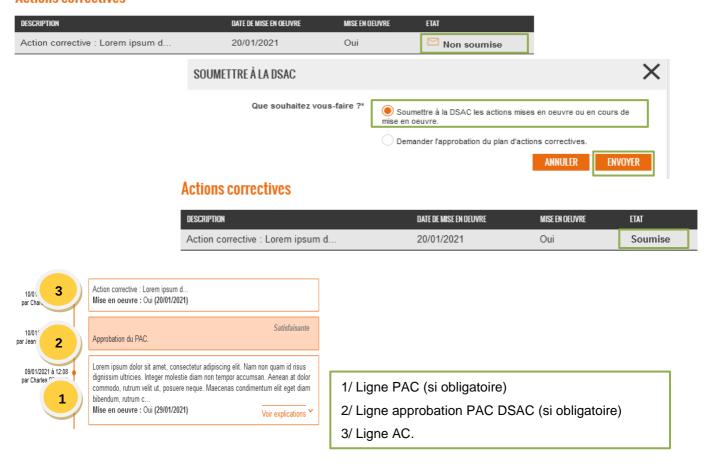
Page constatation : la DSAC a approuvé le PAC dans le cas où celui-ci était nécessaire.







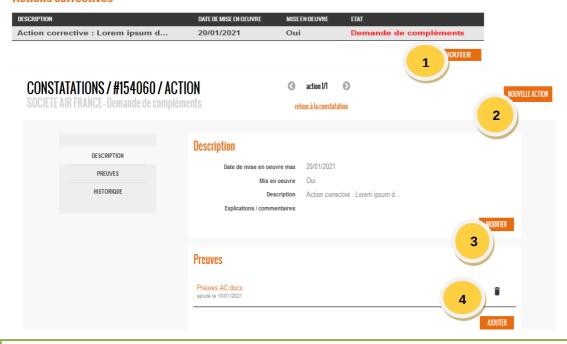
# Comme pour le PAC il faut communiquer l'AC « non soumise » à la DSAC Actions correctives





## La DSAC a reçu votre AC et formule une demande de compléments :

#### **Actions correctives**

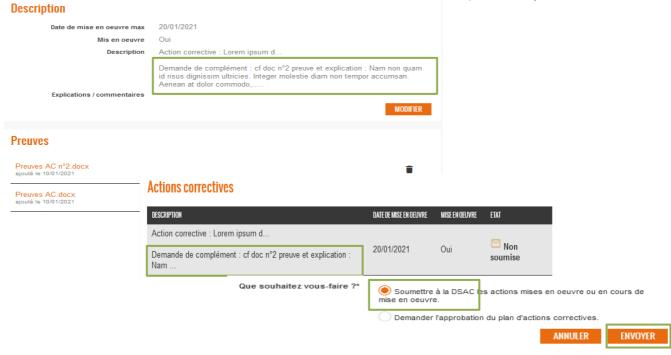


1/ Attention : dans la page Constatation : ne pas ajouter une AC car la demande de compléments concerne l'AC que vous avez proposée.

Aller dans l'AC en cliquant sur la ligne grisée pour l'ouvrir.

- 2/ Il s'agit d'une demande de compléments donc ne pas ajouter une NOUVELLE action,
- 3/ Cliquer sur Modifier pour apporter le complément à l'AC dans le champ libre description et/ou Explications/commentaires,
- 4/ Preuves : vous pouvez supprimer le document chargé pour en mettre un autre ou ajouter un second document de preuves.

Demande de compléments effectuée ... retournez sur la page Constatation ... pour l'envoyer :

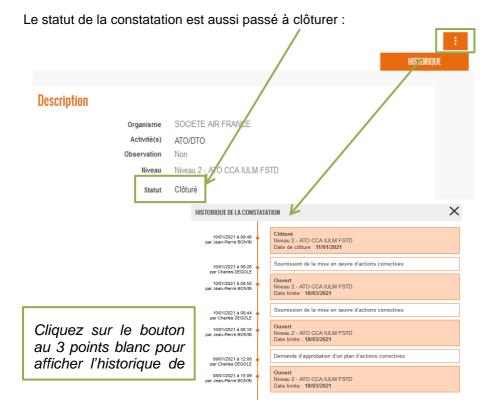




## La DSAC a accepté l'AC qui est clôturée :









## 3.9. Les communications

L'organisme est informé d'une communication via une notification du type :

Le 23 déc. 2020 à 09:13, dsac-meteor-bf@aviation-civile.gouv.fr a écrit :

Bonjour,

Une nouvelle communication de la DSAC vous a été transmise sur votre espace METEOR.

Vous pouvez la retrouver en suivant le lien suivant :

https://meteor-app.aviation-civile.gouv.fr/meteor-externe/#communications/6920

Cordialement.

**METEOR** 

Ces notifications sont adressées uniquement aux gérants et aux points de contact DSAC.

Elles peuvent faire l'objet d'un accusé-réception.

Cf la fiche réflexe organisme « Accuser réception d'une communication ».

Les notifications publiques peuvent aussi faire l'objet d'une notification et d'un accusé réception.

Les communications privées et publiques sont accessibles dans votre page Accueil :



Les communications peuvent être invalidées par la DSAC dès lors qu'elles sont obsolètes aussi elles ne sont plus accessibles. De même la notification courriel afférente devient inopérante.

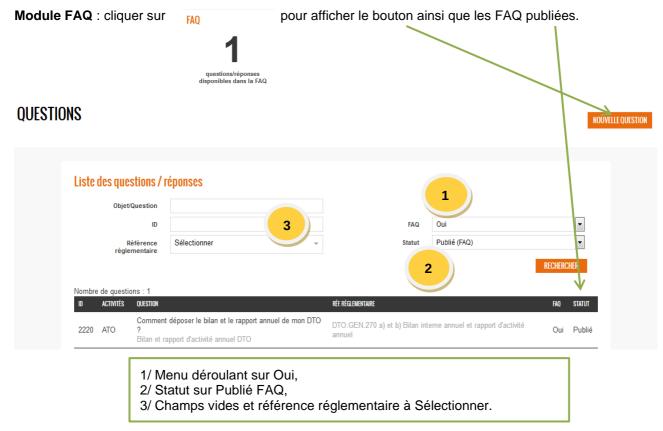


# 3.10. FAQ - les questions

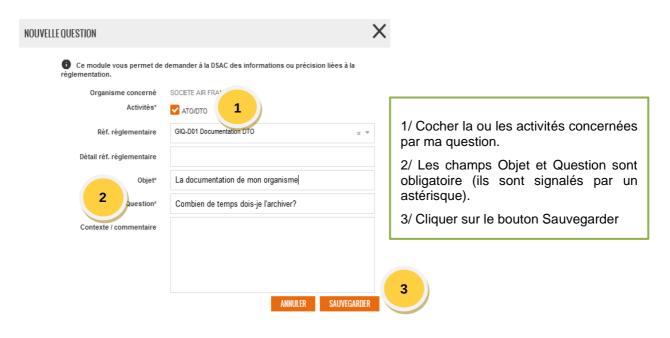
Espace privé METEOR : FAQ – vos questions

METEOR permet aux organismes de poser des questions à la DSAC:

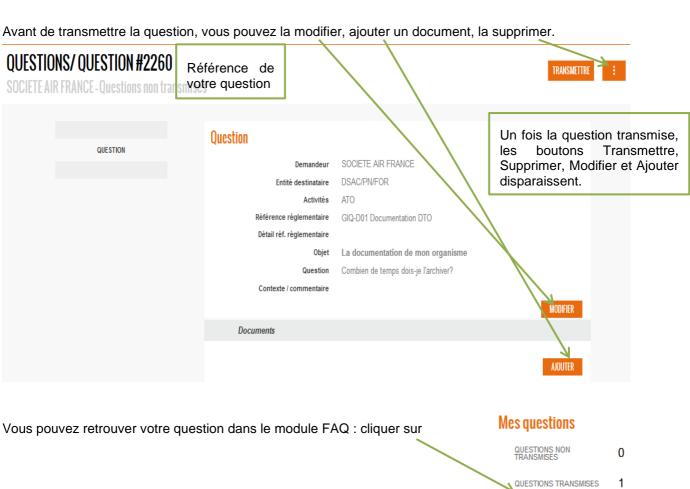
Cf la fiche réflexe organisme « Poser une question ».

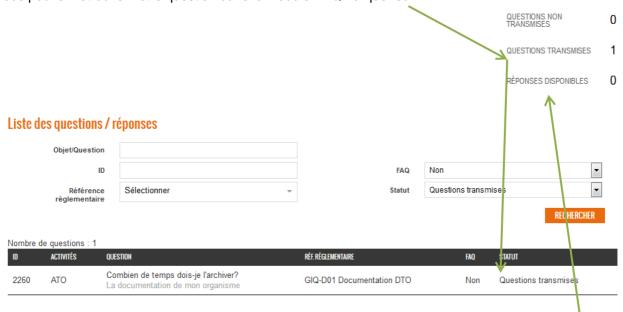


En cliquant sur le bouton Nouvelle Question, ce pop-up s'ouvre









Vous trouverez la réponse soit en cliquant sur le lien interne de la notification soit sur



Dès réponse de la DSAC, vous recevrez une notification par courriel.

# 4. Documentation utile

**Fiches réflexes** : il existe des fiches réflexes organismes générales à plusieurs activités et d'autres à une activité spécifique. Pour rappel elles sont disponibles dans le module aide en bas à gauche de l'arborescence de la page interne de METEOR.

#### Fiches réflexes communes :

- Fiche Réflexe Organismes 0 Initialiser METEOR (gérant).pdf
- Fiche Réflexe Organismes 1 Commencer avec METEOR.pdf
- Fiche Réflexe Organismes 2 Gérer les utilisateurs organismes.pdf
- Fiche Réflexe Organismes 3 Créer un dossier.pdf
- Fiche Réflexe Organismes 4 répondre à un dossier.pdf
- Fiche Réflexe Organismes 5 Répondre à une constatation.pdf
- Fiche Réflexe Organismes 6 Poser une question.pdf
- Fiche Réflexe Organismes 7 Accuser réception d'une communication.pdf

#### Fiches réflexes spécifiques à une/des activités :

#### Activités ATO / DTO / IULM / FSTD :

- Fiche Réflexe Organismes 0 Initialiser METEOR (gérant).pdf
- Fiche Réflexe Organismes 1 Commencer avec METEOR.pdf
- Fiche Réflexe Organismes 2- Gérer les utilisateurs organismes.pdf
- Fiche Réflexe Organismes 3 Créer un dossier.pdf
- Fiche Réflexe Organismes 4 Répondre à un dossier.pdf

#### Activité AER:

- Fiche Réflexe Organisme 0 AER Initialiser METEOR (gérant).pdf
- Fiche Réflexe Organisme 1 AER Commencer avec METEOR.pdf
- Fiche Réflexe Organisme 2 AER Gérer les utilisateurs.pdf
- Fiche Réflexe Organisme 3 AER Gérer les dossiers (AD certifiés).pdf

Module FAQ de METEOR pour les réponses à des questions posées.

Powerpoint FAQ sur la page publique de METEOR

# 5. Accompagnement DSAC

#### Pour tous points relatifs:

- à des problèmes techniques ou de fonctionnement de l'outil,
- à des propositions d'amélioration de METEOR,

adressez vos demandes à la boîte fonctionnelle suivante : dsac-meteor-bf@aviation-civile.gouv.fr

#### Sinon

- Demande d'initialisation de comptes, les profils « gérant » s'adresseront à leur agent traitant DSAC, les autres profils organismes en priorité à leur gérant METEOR sinon à leur agent traitant DSAC,
- Méthodes de travail avec METEOR -> agent traitant DSAC
- Aspect réglementaire -> agent traitant DSAC ou question à poser dans le module FAQ.

Pour ces 2 derniers points, les agents en charge de répondre à la boîte fonctionnelle indiquée ci-dessus n'interviennent pas dans les méthodes de travail ni dans les réglementations des 13 activités METEOR.

forcément à jour. Aller dans le module Aide de METEOR pour consulter la dernière version)

(Attention, cette liste peut évoluer

dans le temps et n'est donc pas forcément à jour. Aller dans le module

Aide de METEOR pour consulter la

dernière version)

(Attention, cette liste peut évoluer

dans le temps et n'est donc pas



GUIDE METEOR UTILISATEURS ORGANISMES Page : 26/27 Édition 1 V2 du 23/09/2021



Direction générale de l'Aviation civile Direction de la Sécurité de l'Aviation civile 50, rue Henry Farman 75720 PARIS CEDEX 15 Tél.: +33 (0)1 58 09 43 21

www.ecologie.gouv.fr

